



Notre solidarité au quotidien à deux pas de soi



📌 [Vie de la Fondation] - Appel aux dons !

Rien ne peut se faire sans vous, généreux mécènes et donateurs ! Ils ont tant besoin de vous en cette période difficile.

Comment agir ? Aidez la fondation Jeannine & Maurice Mérigot !

Pensez-y pour 2024 et 2025 (à l'occasion des déclarations fiscales).

100% utile (1 euro donné = 1 euro versé) et 100% local

NB : Votre don de 1500 € est déductible de 75 % sur le montant de votre Impôt sur la Fortune Immobilière (I.F.I), dans la limite de 50 000 euros, et ne vous coûte à ce titre que 375 euros.

Si vous n'êtes pas imposable à l'I.F.I, votre don est déductible à hauteur de 66% de votre Impôt sur le Revenu, dans la limite de 20% de votre revenu net imposable.

Nous soutenir !

**Faites connaître et grandir la communauté de la Fondation
MÉRIGOT !**

**Partagez, likez, diffusez toutes les informations publiées sur nos
sites et réseaux.
Ce sont aussi les vôtres !**

Visitez notre site internet :
www.fondation-merigot.org

Facebook

Visitez, likez, suivez notre Page :
<https://www.facebook.com/LaFondationMerigot>

Linkedin

Visitez, likez, suivez notre Page :
<https://www.linkedin.com/company/fondation-jeannine-et-maurice-merigot>

Fondation Jeannine et Maurice Mérigot
99, avenue du Général de Gaulle
38180 Seyssins
info@fondation-merigot.org



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }} Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Fondation Jeannine et Maurice Mérigot.

[Se désinscrire](#)

© 2024 Fondation Jeannine et Maurice Mérigot